

19 juil 2019 -09:24

Le Ciel unique belge contribuera à l'avenir du secteur aérien belge

Quatre partenaires travaillent ensemble à l'implémentation de l'Airspace Vision 2030

L'espace aérien devient une denrée rare. Avec l'augmentation du trafic aérien et du nombre d'utilisateurs, l'espace aérien atteint progressivement ses limites dans le monde entier. Quatre partenaires travaillent sur une vision commune de l'espace aérien belge à l'horizon 2030. Une répartition fonctionnelle de l'espace aérien, sa gestion efficace et flexible ainsi qu'un service optimal des partenaires assureront une plus grande capacité pour tous les utilisateurs. La sécurité du trafic aérien reste bien évidemment la priorité absolue.

Manque de capacité

Belgian Airspace Vision 2030 : tel est le nom de la vision commune de skeyes, du SPF Mobilité et Transports via sa Direction générale Transport aérien (DGTA), de la Défense et d'EUROCONTROL MUAC. Une vision commune de l'espace aérien belge s'imposait pour diverses raisons.

L'espace aérien belge est très complexe. Il s'agit d'un espace aérien limité, mais très fréquenté par de nombreux utilisateurs : aviation commerciale et militaire, travaux aériens, aviation privée et de loisirs, aéronefs sans pilote. La proximité de grands aéroports dans les pays voisins génère également des mouvements de départ et d'approche à travers l'espace aérien belge inférieur.

La structure complexe et la situation géographique de l'espace aérien empêchent l'exploitation de toute sa capacité potentielle. La division actuelle en différentes zones pour les différents utilisateurs présente également des inconvénients pour chacun d'entre eux : les aéroports ne peuvent pas toujours utiliser leur capacité maximale, les compagnies aériennes ne peuvent pas toujours emprunter les routes les plus directes, l'espace aérien militaire est trop petit pour les avions (de combat) de la nouvelle génération et l'espace aérien non contrôlé est insuffisant pour l'aviation de loisirs.

Les trois organismes de contrôle aérien opérant dans l'espace aérien belge - skeyes, la Défense et EUROCONTROL MUAC (au-dessus de FL 245/7,4 km) - gèrent leur part de l'espace aérien indépendamment les uns des autres. Une partie de la capacité reste ainsi sous-utilisée.

Ciel unique

La vision future de l'espace aérien repose sur trois piliers : la structure de l'espace aérien, sa gestion et les services de navigation aérienne.

D'ici 2030, l'espace aérien belge doit former un tout, utilisable de manière flexible et dynamique. Une utilisation plus efficace de l'espace aérien garantit une capacité suffisante pour tous les utilisateurs, avec un minimum de restrictions. Une telle structure de l'espace aérien - et sa gestion - s'inscrivent parfaitement dans le cadre du Ciel unique ambitionné au niveau européen.

Certaines parties de l'espace aérien devront être facilement activables, désactivables ou attribuables à un utilisateur particulier pour une période limitée. Par exemple, l'espace aérien militaire ou l'espace aérien réservé aux travaux aériens pourraient être restreints, tout comme les périodes pendant lesquelles ces espaces sont utilisés au profit d'un autre type de trafic aérien. Ainsi, les opérations militaires continueront donc d'être garanties, mais la capacité totale de l'espace aérien pour les autres utilisateurs augmentera.

Ceux-ci pourront ainsi mieux planifier leurs routes de vol. Cette prévisibilité ne peut que favoriser à nouveau une utilisation efficiente de l'espace aérien.

Un espace aérien unique signifie qu'il faudra mieux conjuguer les différents contrôles aériens. La coordination entre skeyes, le contrôle aérien militaire et EUROCONTROL MUAC est cruciale. L'intégration des contrôles aériens civil et militaire est déjà bien avancée. D'ici la fin de l'année, des collaborateurs de la Défense prendront leurs quartiers sur le site de skeyes à Steenokkerzeel. Sur le plan technique, les trois partenaires étudient la possibilité d'utiliser un système intégré de contrôle du trafic aérien d'ici 2030, afin d'assurer de la même manière la gestion et la sécurité du trafic aérien. Actuellement, chaque organisation travaille encore avec son propre système.

Win-win

La vision 2030 de l'espace aérien présente des avantages pour l'ensemble des usagers de l'espace aérien belge. Le progrès le plus important pour tous est bien évidemment l'extension de capacité de l'espace aérien.

Les compagnies aériennes peuvent continuer à compter sur un trafic aérien sûr, même avec l'émergence des aéronefs sans pilote. Elles pourront mieux planifier leurs trajectoires de vol et emprunter autant de routes directes que possible. Cela leur permettra de gagner du temps au sol et dans les airs et de réduire leur consommation, ce qui aura également des effets positifs sur l'environnement.

La prévisibilité des vols est également un grand plus pour les aéroports. Une planification plus efficiente leur permet d'utiliser au mieux la capacité de leur infrastructure, par exemple en fluidifiant la circulation sur les pistes, éventuellement prolongées. La fiabilité de l'organisation d'un aéroport constitue un énorme atout pour attirer ou fidéliser les clients.

La Composante Air de la Défense peut continuer à mener ses opérations, même avec la nouvelle génération d'avions (de combat). Les avantages d'un contrôle aérien civil et militaire commun ont été suffisamment démontrés et seront bientôt visibles dans la pratique.

Le trafic aérien privé et récréatif, les travaux aériens et les aéronefs sans pilote auront davantage accès à l'espace aérien contrôlé sans entraver le reste du trafic aérien. Ces utilisateurs seront intégrés à l'espace aérien sans compromettre la sécurité.

La vision est un document de référence qui engendrera une planification et l'exécution de projets et d'investissements spécifiques pour l'amélioration de la structure, la gestion et le service fourni dans l'espace aérien belge. Certains projets ont déjà démarré.

Johan Decuyper, CEO de skeyes : « Le secteur aérien est le deuxième pilier économique de notre pays. La concurrence internationale est énorme dans tous les domaines de l'aviation, y compris pour le contrôle du trafic aérien et la gestion de l'espace aérien. Avec nos partenaires, nous voulons maintenir l'attractivité de l'espace aérien belge et garder sa gestion dans notre propre pays. L'Air Space Vision 2030 augmente la capacité de notre espace aérien et assure la fluidité et la sécurité du trafic aérien. Une vision commune et son développement coordonné nous donnent une longueur d'avance dans la course internationale à l'espace aérien. »

Général Frederik Vansina : « L'intégration de nouvelles plateformes militaires, avec leurs besoins d'entraînement adaptés, combinée à l'augmentation constante du trafic aérien civil, constitue sans aucun

doute un défi majeur dans l'espace aérien belge, dense et très complexe. En travaillant plus étroitement avec nos partenaires, nous visons à gérer l'espace aérien aussi efficacement que possible en tenant compte de tous les usagers de l'espace aérien, sans pour autant hypothéquer la sécurité et la flexibilité. Cette vision interdépartementale crée le cadre de l'élaboration d'une gestion commune de l'espace aérien. »

Eugeen Van Craeyvelt, Directeur général a.i. de la DGTA : « Le trafic aérien augmente de jour en jour et l'espace aérien arrive à saturation. C'est pourquoi une initiative a été lancée au niveau belge pour réviser et optimiser l'espace aérien belge. La 'Belgian Airspace Vision 2030' est le résultat d'une réflexion commune entre skeyes, la Direction générale Transport aérien (DGTA), la Défense et EUROCONTROL MUAC et a été signée par les ministres de la Défense et de la Mobilité. Nous sommes en train de traduire cette vision dans un plan d'action. Aux Pays-Bas, un exercice semblable est en cours. L'objectif à long terme est de parvenir à un plan commun pour optimiser l'espace aérien du Benelux. »

John Santurbano, Directeur EUROCONTROL MUAC : « MUAC est déterminé à fournir le meilleur service possible aux près d'un million d'usagers qui traversent l'espace qui lui est assigné. Les défis dans l'espace aérien belge sont, d'une part, la complexité due à la proximité des grands aéroports européens et, d'autre part, la saturation de l'espace aérien due à un aménagement sous-optimal qui suit encore les frontières nationales. En coopération avec nos partenaires civils et militaires, soutenus par les autorités et la Commission européenne, cette situation peut être améliorée. La vision belge sera très utile à cet égard. »

SPF Mobilité et Transports
City Atrium
Rue du Progrès 56
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 31 11
<http://www.mobilit.belgium.be>

Charlotte Van den Branden de Reeth
Porte-parole
+32 474 41 37 47
presse@mobilit.fgov.be